

6 — Comptes sociaux 2024 RFA

6.1	Comptes de résultat comparés	354
6.2	Bilans comparés	355
6.3	Variation des capitaux propres	356
6.4	Tableau des flux de trésorerie	357
6.5	Notes annexes aux comptes sociaux	358
6.6	Autres éléments relatifs aux états financiers de L'Oréal S.A.	376
6.6.1	Dépenses et charges visées à l'article 223 <i>quater</i> du CGI	376
6.6.2	Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu	377
6.6.3	Chiffre d'affaires (hors taxes)	377
6.7	Résultats financiers sur cinq ans	378
6.8	Titres de participation (principales variations et franchissements de seuils)	379
6.9	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	380

Les comptes sociaux détaillés dans ce chapitre sont ceux de L'Oréal S.A. Ils font état de la situation financière de la Société mère *stricto sensu*. Ils n'intègrent pas les comptes des filiales du Groupe, par opposition aux comptes consolidés.

Les éléments relatifs aux comptes sociaux présents dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sont intégrés dans ce chapitre. Les pages concernées sont : le tableau des principales variations et franchissements de seuil des titres de participation dans les filiales, celui des résultats financiers sur cinq ans ainsi que le montant des dépenses et charges prévues à l'article 223 *quater* du Code général des impôts et le tableau des factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu prévu par les articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce. Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux complète ces informations.

6.1 Comptes de résultat comparés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Produits d'exploitation		5 794,6	6 909,6	7 164,5
Chiffre d'affaires	2	4 863,4	5 982,7	6 282,0
Reprise de provisions et transferts de charges		175,8	169,9	168,4
Autres produits	3	755,4	757,0	714,1
Charges d'exploitation		- 4 934,7	- 5 917,1	- 6 290,3
Achats consommés et variation de stocks		- 2,3	- 478,9	- 792,8
Autres achats et charges externes		- 3 084,0	- 3 296,1	- 3 309,4
Impôts et taxes		- 125,7	- 120,6	- 129,7
Charges de personnel		- 1 154,9	- 1 307,6	- 1 376,3
Dotations aux amortissements et provisions	5	- 236,9	- 381,3	- 314,2
Autres charges		- 331,0	- 332,6	- 367,9
Résultat d'exploitation		859,9	992,5	874,2
Produits financiers nets	6	4 990,4	5 124,1	11 711,7
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	6	22,1	- 2 010,5	108,1
Différences de change		24,7	35,8	- 316,1
Résultat financier		5 037,2	3 149,4	11 503,7
Résultat courant avant impôts		5 897,1	4 141,9	12 377,9
Résultat exceptionnel	7	- 61,5	- 113,8	246,6
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		- 42,5	- 37,7	- 31,0
Impôts sur les bénéfices	8	- 115,2	- 164,1	- 250,4
RÉSULTAT NET		5 678,0	3 826,3	12 343,1

6.2 Bilans comparés

ACTIF

<i>En millions d'euros (En valeurs nettes)</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	11	4 562,3	4 258,1	4 876,4
Immobilisations corporelles	12	469,4	439,2	625,3
Immobilisations financières	13	23 409,5	20 353,0	17 274,6
Actif immobilisé		28 441,2	25 050,3	22 776,3
Stocks		0,9	0,9	135,6
Avances et acomptes versés		11,9	12,5	11,6
Clients et comptes rattachés	15	543,5	722,9	1 030,9
Autres actifs circulants	15	329,7	347,8	513,6
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	14	45,5	72,0	76,8
Disponibilités	26	290,7	347,1	618,0
Actif circulant		1 222,3	1 503,2	2 386,5
Comptes de régularisation actif		51,3	61,0	90,8
Primes de remboursement des obligations		7,9	7,4	—
Écart de conversion actif	20	64,5	45,4	59,6
TOTAL DE L'ACTIF		29 787,0	26 667,4	25 313,3

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Capital		106,9	106,9	107,0
Primes		3 444,3	3 370,2	3 368,7
Réserves et report à nouveau		11 029,2	11 267,8	2 673,0
Résultat net		5 678,0	3 826,3	12 343,1
Provisions réglementées		14,6	16,9	22,0
Capitaux propres		20 273,0	18 588,1	18 513,8
Provisions pour risques et charges	17	366,5	320,3	596,6
Emprunts et dettes financières	18	7 890,4	6 555,3	3 872,1
Fournisseurs et comptes rattachés	19	592,7	597,1	1 201,8
Autres passifs circulants	19	624,2	543,9	1 051,2
Autres dettes		9 107,3	7 696,3	6 125,1
Écart de conversion passif	20	40,3	62,6	77,8
TOTAL DU PASSIF		29 787,0	26 667,3	25 313,3

6.3 Variation des capitaux propres

Le capital social se compose de 534 312 021 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2024 :

- émission de 230 423 actions au titre du programme d'actionnariat salarié ;
- émission de 664 680 actions gratuites ;
- annulation de 1 308 557 actions.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Écart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement ⁽²⁾	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	111,5	3 265,6	42,5	10 770,6	3 860,5	29,9	18 080,6
Augmentation de capital	0,3	103,1					103,4
Annulation d'actions	- 4,8			- 9 399,4			- 9 404,2
Affectation du résultat 2021				1 259,3	- 1 259,3		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021					- 2 601,2		- 2 601,2
Résultat de l'exercice 2022					12 343,1		12 343,1
Autres variations de la période						- 7,9	- 7,9
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	107,0	3 368,7	42,5	2 630,5	12 343,1	22,0	18 513,8
Augmentation de capital	0,2	1,5					1,7
Annulation d'actions	- 0,3			- 499,7			- 500,0
Affectation du résultat 2022				9 094,7	- 9 094,7		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022					- 3 248,4		- 3 248,4
Résultat de l'exercice 2023					3 826,3		3 826,3
Autres variations de la période				- 0,2		- 5,1	- 5,3
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	106,9	3 370,2	42,5	11 225,3	3 826,3	16,9	18 588,1
Augmentation de capital	0,2	69,8					70,0
Annulation d'actions	- 0,2			- 499,7			- 499,9
Affectation du résultat 2023				261,2	- 261,2		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023					- 3 565,1		- 3 565,1
Résultat de l'exercice 2024					5 678,0		5 678,0
Autres variations de la période		4,3		- 0,1		- 2,3	1,9
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	106,9	3 444,3	42,5	10 986,7	5 678,0	14,6	20 273,0

(1) Le montant porté en réserves correspondant (i) aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres, (ii) aux mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende, sur les plans d'actions gratuites arrivant à échéance (iii) et le nombre définitif d'actions éligibles au dividende majoré, s'élève à - 1,1 million d'euros en 2024, contre - 2,9 millions d'euros en 2023 et - 4,5 millions d'euros en 2022.

(2) Le poste « Provisions réglementées et subventions d'investissements » s'élevant au 31 décembre 2024 à 14,6 millions d'euros contre 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 22 millions d'euros au 31 décembre 2022, est principalement constitué des amortissements dérogatoires.

Les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont détaillés en note 16.

6.4 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Exploitation				
Résultat net		5 678,0	3 826,3	12 343,1
Dotations aux amortissements	11-12	113,5	142,5	166,0
Dotations aux provisions (nettes des reprises) ⁽¹⁾		- 74,4	2 077,6	- 208,9
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations		72,3	122,8	4,3
Autre opération sans incidence sur la trésorerie		- 8,9	16,2	—
Marge brute d'auto-financement		5 780,5	6 185,4	12 304,5
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ⁽¹⁾	24	203,7	- 566,8	65,5
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 984,3	5 618,6	12 370,0
Investissements				
Acquisition d'immobilisations	11-12-13	- 2 795,4	- 1 845,9	- 7 845,7
Variation des autres actifs financiers	25	- 1 209,2	- 3 582,4	- 361,7
Cession d'immobilisations		206,4	109,3	27,2
Flux de trésorerie affectés aux investissements		- 3 798,3	- 5 319,0	- 8 180,2
Financement				
Augmentation de capital		69,9	1,5	103,2
Dividendes versés		- 3 565,1	- 3 248,4	- 2 601,2
Variation des dettes financières	18	1 234,1	2 675,8	- 1 074,4
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		- 2 261,1	- 571,1	- 3 572,4
Trésorerie acquise ou cédée dans la période		18,8	0,6	—
Variation de trésorerie		- 56,3	- 270,9	617,4
Trésorerie nette à l'ouverture	26	347,1	618,0	0,6
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	26	290,7	347,1	618,0

(1) En 2022, suite au dénouement du litige avec l'Autorité de la concurrence France, la reprise de provision et l'extourne de la créance pour un même montant de 189,5 millions d'euros ont été présentées dans les opérations sans incidence sur la trésorerie.

6.5 Notes annexes aux comptes sociaux

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	358	Note 16	Actions gratuites – Plan d'actionnariat salarié	365
Note 2	Chiffre d'affaires	361	Note 17	Provisions pour risques et charges	367
Note 3	Autres produits	361	Note 18	Emprunts et dettes financières	367
Note 4	Ventilation de l'effectif moyen	361	Note 19	État des échéances des dettes	368
Note 5	Dotations aux amortissements et provisions	361	Note 20	Écarts de conversion	369
Note 6	Résultat financier	362	Note 21	Instruments financiers dérivés	369
Note 7	Résultat exceptionnel	362	Note 22	Opérations avec les entreprises et les parties liées	371
Note 8	Impôts sur les bénéfices	362	Note 23	Engagements hors bilan	371
Note 9	Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts	363	Note 24	Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	371
Note 10	Frais de recherche	363	Note 25	Variation des autres actifs financiers	372
Note 11	Immobilisations incorporelles	363	Note 26	Trésorerie nette à la clôture	372
Note 12	Immobilisations corporelles	364	Note 27	Autres informations	372
Note 13	Immobilisations financières	364	Note 28	Événements post-clôture	372
Note 14	Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	365	Note 29	Liste des filiales et participations	372
Note 15	État des échéances des créances	365			

Faits marquants de l'exercice

Réorganisation

Dans la continuité des opérations de simplification et de rationalisation de ses activités sur le territoire français au cours de l'exercice 2023, L'Oréal a réalisé les opérations suivantes en date d'effet du 1^{er} janvier 2024 :

- d'abord, une fusion absorption de Soproral, l'usine d'Aulnay-sous-Bois ;
- puis, l'apport partiel d'actifs des branches complètes et autonomes d'activité Soproral et d'activité Open Manufacturing (OMA) à une nouvelle entité Soproral.

Prise de participation minoritaire

L'Oréal Groupe a acquis en août 2024 une participation de 10 % dans Galderma Group AG. Cette prise de participation permettra à L'Oréal et Galderma de travailler à la mise en place d'un partenariat scientifique stratégique pour tirer parti de l'expertise incontestée des deux entreprises : celle de Galderma à travers une vaste gamme de solutions dermatologiques, et celle de L'Oréal en matière de biologie de la peau, d'outils de diagnostic et de méthodes d'évaluation.

Autre évènement

Le 6 novembre 2024, L'Oréal a procédé avec succès au placement d'une émission obligataire d'un montant nominal total de 1,25 milliard d'euros (cf. note 18). L'offre est composée de deux tranches :

- une tranche de 750 millions d'euros à 3 ans, assortie d'un coupon à taux fixe de 2,50 % par an ;
- une tranche de 500 millions d'euros à 7 ans, assortie d'un coupon à taux fixe de 2,875 % par an.

Note 1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024 de L'Oréal S.A. ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, tel que figurant dans le règlement ANC 2014-03 (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis, ainsi qu'aux hypothèses de base qui ont objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les principales méthodes retenues sont décrites ci-après.

La comparabilité des résultats des exercices 2024, 2023 et 2022 est impactée par deux apports partiels d'actifs réalisés le 1^{er} juillet 2023 au profit des sociétés L'Oréal France et L'Oréal International Distribution, et le 1^{er} janvier 2024 au profit de la nouvelle société Soproral.

1.1 Chiffre d'affaires

Depuis juillet 2023, le chiffre d'affaires est constitué principalement des prestations de services ainsi que des redevances de technologie.

1.2 Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

1.3 Frais de recherche et innovation

Les frais de recherche et innovation sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

1.4 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés immédiatement en charges de l'exercice où ils sont encourus.

1.5 Impôts sur les bénéfices

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

Instaurée par l'OCDE et transposée en décembre 2023 en France, la réforme fiscale mondiale Pilier 2 vise à établir une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 % et est applicable à compter de l'exercice 2024 (cf. note 8).

1.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition.

Les malis techniques de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents correspondants et amortis le cas échéant.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition ; ce qui peut conduire à la constatation d'une dépréciation. Les frais de premier dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Les brevets sont amortis sur une période de 2 à 10 ans.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet de dépréciation dès lors que les cash-flows futurs actualisés ne permettent pas de supporter leur valeur comptable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an, même lorsqu'il n'existe aucun indice de perte de valeur.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre trois et huit ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas 20 ans.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, y compris frais d'acquisition.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20-50 ans
Installations, Agencements	5-10 ans
Installations techniques, Matériel, Outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Par exception, pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de dix ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire. Des amortissements exceptionnels peuvent être comptabilisés, dès lors que les faits et circonstances conduisent à revoir la durée d'utilisation du bien.

1.8 Immobilisations financières

1.8.1 Titres de Participation

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité devient inférieure à sa valeur comptable.

1.8.2 Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale, et convertis au cours de change en vigueur à la clôture pour ceux libellés en devises. Ils sont également, si nécessaire, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions en vue de leur annulation sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

1.9 Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

1.10 Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Instruments de trésorerie

Les instruments dérivés qui n'entrent pas dans une relation de couverture sont qualifiés de positions ouvertes isolées. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan, en contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

1.11 Conversion des opérations en devises et couverture du risque de change

L'ensemble des créances, dettes, prêts et emprunts libellés en devises sont convertis au bilan sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de change, ainsi que les variations de change liées aux instruments de couverture souscrits pour couvrir ces créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont comptabilisées au bilan dans les postes « Écart de conversion actif/passif ».

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

Le gain potentiel tel qu'il ressort de la position globale de change ne fait pas l'objet de comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat, conformément aux normes comptables françaises.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan et les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts, dans le même agrégat de résultat. Les primes d'option et les reports/dépôts sont comptabilisés en résultat lors de l'enregistrement de l'élément couvert en résultat.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

1.12 Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant des couvertures de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au *prorata temporis*.

1.13 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature commerciales, financières, fiscales ou sociales.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable pour l'Entreprise de supporter pour éteindre son obligation. Selon la nature des provisions, l'estimation des provisions tient compte des hypothèses les plus probables de réalisation, ou est évaluée selon des méthodes statistiques.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs (incertains) qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et font l'objet d'une information le cas échéant.

1.14 Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés

L'Oréal S.A. participe, selon les lois et usages, à différents régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les dirigeants mandataires sociaux sont assimilés à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière. Elle tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation. La société a opté pour la nouvelle possibilité offerte par la recommandation ANC 2013-02 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages assimilés telle que modifiée le 5 novembre 2021. En effet, la répartition de l'augmentation de l'engagement pour chaque salarié n'est plus linéaire sur sa durée d'emploi mais linéaire sur la seule durée d'acquisition de ses droits à prestations.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors-bilan.

Seuls les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle (cf. note 17).

Note 2 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Vente de marchandises	—	1 484,9	2 488,1
Prestations de services ⁽¹⁾	4 784,9	4 361,3	3 672,7
Autres produits	78,5	136,5	121,2
TOTAL	4 863,4	5 982,7	6 282,0

(1) Inclut la facturation des redevances de technologie.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 908,5 millions d'euros en 2024 contre 2 693,1 millions d'euros en 2023 et 3 400,8 millions d'euros en 2022.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par les opérations d'apports partiels d'actifs réalisées en date du 1^{er} juillet 2023.

Note 3 Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques, ainsi que les gains de change d'exploitation.

Note 4 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2024	2023	2022
Cadres	5 277	5 982	6 482
Agents de maîtrise	1 167	1 665	2 062
Employés	30	81	129
Ouvriers	—	232	337
VRP	—	259	533
TOTAL ⁽¹⁾	6 474	8 219	9 543
Apprentis	421	462	515

(1) La baisse de l'effectif moyen s'explique par les opérations d'apports partiels d'actifs qui ont entraîné le transfert des effectifs des activités Affaires Marché France, Domaines d'Excellence et International Distribution vers les sociétés L'Oréal France et L'Oréal International Distribution au 1^{er} juillet 2023 et celui des effectifs des activités Soporéal et Open Manufacturing vers la nouvelle société Soporéal au 1^{er} janvier 2024.

Note 5 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Amortissements des immobilisations	- 112,7	- 131,8	- 157,2
Dépréciation de l'actif immobilisé	—	- 94,2	- 49,4
Dépréciation de l'actif circulant	- 0,2	- 11,8	- 8,2
Provisions pour risques et charges	- 124,0	- 143,5	- 99,4
TOTAL	- 236,9	- 381,3	- 314,2

Note 6 Résultat financier

Les produits financiers nets comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Dividendes encaissés ⁽¹⁾	5 052,4	5 179,8	11 726,2
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	143,7	105,4	27,8
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes financières	- 214,8	- 140,6	- 4,9
Autres	9,2	- 20,5	- 37,4
TOTAL	4 990,4	5 124,1	11 711,7

(1) En 2022, L'Oréal a perçu un dividende exceptionnel de 6,8 milliards d'euros en provenance de sa filiale L'Oréal Hong Kong suite au transfert de l'activité Travel Retail Asie à L'Oréal Singapour.

Les dotations aux provisions, nettes des reprises et transferts de charges concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participation ⁽¹⁾	62,9	- 2 044,1	- 49,2
Dépréciations des autres immobilisations financières	—	—	—
Actions propres	—	—	—
Provisions pour risques et charges à caractère financier ⁽²⁾	- 38,7	31,6	154,8
Autres	- 2,0	2,0	2,5
TOTAL	22,1	- 2 010,5	108,1

(1) En 2024, la reprise nette de 62 millions d'euros correspond essentiellement aux reprises suite aux liquidations de Atelier Cologne France (42,5 millions d'euros), de L'Oréal West Africa (25,3 millions d'euros) et la cession Canan Kozmetik (27,4 millions d'euros).

En 2023 concerne principalement la dépréciation des titres L'Oréal Singapour. Cette dernière est la conséquence mécanique de la baisse de situation nette de L'Oréal Singapour, elle-même due à différentes réorganisations opérationnelles du Travel Retail.

(2) En 2024, concerne principalement la provision pour risque de change 39,6 millions d'euros.

En 2023 concerne principalement les reprises de provision pour risques relatives à la situation nette négative des filiales pour 39,2 millions d'euros.

En 2022 concerne principalement la reprise pour risque de change pour 165,1 millions d'euros.

Note 7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 61,5 millions d'euros en 2024, contre - 113,8 millions d'euros en 2023 et 246,6 millions d'euros en 2022.

Note 8 Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Impôt sur le résultat courant	- 94,8	- 175,1	- 262,5
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	10,1	11,0	12,1
Impôt Pilier 2	- 30,4	—	—
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 115,2	- 164,1	- 250,4

En 2024, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 0,9 million d'euros.

En 2023, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 43,9 millions d'euros.

En 2022, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 65,0 millions d'euros.

Note 9 Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts

En millions d'euros	31.12.2022		31.12.2023		Variations		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages temporaires								
Provisions réglementées	—	5,6	—	4,1	1,2	0,6		3,5
Charges non déductibles temporairement	100,5	—	93,4	—	53,2	0,5	146,1	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	4,7	—	4,5	—		10,7		6,3
Produits non taxables temporairement	—	—	—	—				
Éléments à imputer								
Déficits, amortissements différés	—	—	—	—				
Éléments de taxation éventuelle								
Réserve spéciale des plus-values à long terme	—	137,0	—	137,0				137,0

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés aux taux normal et réduit.

Note 10 Frais de recherche

L'ensemble des frais engagés en 2024, dans le cadre de l'activité Recherche s'élève à 1 356,9 millions d'euros contre 1 293,2 millions d'euros en 2023 et 1 188,3 millions d'euros en 2022.

Note 11 Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Autres mouvements	31.12.2024
Brevets et marques ⁽¹⁾	1 196,7	1 162,4	80,5	- 0,1	—	1 242,9
Fonds commerciaux ⁽²⁾	3 132,7	2 487,4	75,4	—	97,5	2 660,2
Logiciels	665,0	527,1	19,0	- 10,6	131,4	666,9
Autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾	551,0	525,7	—	- 58,8	- 97,5	369,4
Immobilisations en cours	377,4	520,4	214,3	—	- 134,4	600,3
Valeur brute	5 922,6	5 223,0	389,2	- 69,5	- 3,0	5 539,7
Brevets et marques	210,0	214,0	20,0	- 0,1	—	234,0
Fonds commerciaux	0,1	—	—	—	59,0	59,1
Logiciels	491,4	380,1	60,0	- 8,6	—	431,4
Autres immobilisations incorporelles	74,8	68,2	—	—	- 59,0	9,2
Amortissements	776,3	662,4	80,0	- 8,7	—	733,7
Brevets et marques	76,1	77,3	—	—	—	77,3
Fonds commerciaux	189,3	221,4	—	- 58,8	3,6	166,2
Logiciels	1,0	0,1	—	—	—	0,1
Autres immobilisations incorporelles	3,6	3,6	—	—	- 3,6	—
Dépréciation	269,9	302,4	—	- 58,8	—	243,6
VALEUR NETTE	4 876,4	4 258,1	309,2	- 2,0	- 3,0	4 562,3

(1) Les acquisitions de brevets et marques concernent principalement l'acquisition de la technologie Gjosa et des marques Ushuaia.

(2) Les acquisitions de l'exercice 2024 concernent les fonds de commerce de Lactobio, Gjosa et Nanda (Business international).

(3) La marque Decléor classée en mali de fusion affectée à la marque Decléor et totalement dépréciée a été cédée au cours de l'exercice 2024.

Note 12 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Autres mouvements	31.12.2024
Terrains	81,3	80,5	—	—	0,1	80,6
Constructions	749,5	676,9	22,6	—	—	699,5
Installations techniques, matériel, outillage	215,0	196,3	3,0	- 0,5	- 1,3	197,5
Autres immobilisations corporelles	351,9	59,9	0,6	- 6,2	1,2	55,5
Immobilisations en cours	85,9	28,3	40,3	—	- 1,1	67,5
Avances et acomptes	4,6	1,9	—	—	- 1,7	0,2
Valeur brute	1 488,2	1 043,8	66,5	- 6,7	- 2,8	1 100,8
Terrain	2,4	2,5	0,2	—	—	2,7
Constructions	459,5	393,7	21,1	—	—	414,8
Installations techniques, matériel, outillage	171,2	160,8	8,7	- 0,5	- 1,1	167,9
Autres immobilisations corporelles	227,3	46,4	3,5	- 6,2	1,1	44,8
Amortissements	860,4	603,4	33,5	- 6,7	—	630,2
Terrain	—	—	—	—	—	—
Installations techniques, matériel, outillage	2,6	1,2	—	—	—	1,2
Dépréciation	2,6	1,2	—	—	—	1,2
VALEUR NETTE	625,2	439,2	33,0	—	- 2,8	469,4

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle aux amortissements 2024 s'élève :

- à 112,7 millions d'euros en linéaire ;
- à 0,8 million d'euros en exceptionnel.

Note 13 Immobilisations financières

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2023	Affectation des malis de fusion	Acquisition/ Souscription	Cession/ Réduction	Apport partiel d'actifs ⁽⁵⁾	Autres mouvements	31.12.2024
Titres de participation ⁽¹⁾	17 832,8	19 384,6	—	1 859,9	- 213,6	105,4	- 26,6	21 109,8
Prêts et créances rattachés ⁽²⁾	223,2	3 753,6	—	4 746,7	- 3 479,9	—	—	5 020,4
Actions L'Oréal ⁽³⁾	—	—	—	500,0	—	—	- 500,0	—
Autres	4,9	4,3	—	2,8	- 0,7	—	—	6,4
Valeur brute	18 060,9	23 142,5	—	7 109,3	- 3 694,2	105,4	- 526,6	26 136,5
Titres de participation ⁽⁴⁾	785,6	2 789,3	—	43,5	- 106,0	—	—	2 726,8
Prêts et créances rattachés	0,4	—	—	—	—	—	—	—
Autres	0,3	0,2	—	—	—	—	—	0,2
Dépréciation	786,3	2 789,5	—	43,5	- 106,0	—	—	2 727,0
VALEUR NETTE	17 274,6	20 353,0	—	7 065,8	- 3 588,2	105,4	- 526,6	23 409,5

(1) Les acquisitions correspondent essentiellement aux titres Galderma pour 1 798,5 millions d'euros. Les cessions/réductions concernent principalement la liquidation de Atelier Cologne Luxembourg pour 88,9 millions d'euros, la liquidation de L'Oréal West Africa pour 25,3 millions d'euros, la cession de Beautyco International pour 46,2 millions d'euros, et la cession de Canan Kozmetik pour 30,3 millions d'euros.

(2) Les prêts et créances rattachés correspondent principalement à des placements long terme auprès de la centrale de trésorerie du Groupe qui s'élèvent à 5 000 millions d'euros contre 3 750 millions au 31 décembre 2023 ; les échéances sont comprises entre 2026 et 2031. Les mouvements sur prêts et créances rattachés correspondent à des placements court terme auprès de la centrale de trésorerie mis en place et remboursés au cours de l'année.

(3) Le Conseil d'Administration du 30 juillet 2024 a décidé, dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2024, de procéder à des rachats d'actions L'Oréal pour un montant maximum de 500 millions d'euros. Les actions ainsi rachetées pour 500 millions d'euros ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 octobre 2024.

(4) Cf. note 6 « Résultat financier ».

(5) Il s'agit des titres reçus en rémunération des apports partiels d'actifs de L'Oréal à Sopréal.

La liste des filiales et participations est présentée dans la note 29 des comptes sociaux.

Note 14 Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Instruments financiers/Primes versées sur options	45,5	72,0	76,8
Valeur brute	45,5	72,0	76,8
Instruments financiers/Primes versées sur options	—	—	—
Dépréciation	—	—	—
VALEUR NETTE	45,5	72,0	76,8

Note 15 État des échéances des créances

En millions d'euros	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	20,3	5 000,1	5 020,3	—	5 020,3
Autres immobilisations financières	6,1	—	6,1	—	6,1
Clients	543,6	—	543,7	0,2	543,6
Autres actifs circulants dont	329,7	—	329,7	—	329,7
Créances fiscales & sociales ⁽²⁾	281,1	—	281,1	—	281,1
Débiteurs divers	48,5	—	48,5	—	48,5
Charges constatées d'avance	48,2	3,1	51,3	—	51,3

(1) Les prêts et créances rattachés correspondent principalement à des placements long terme auprès de la centrale de trésorerie du Groupe qui s'élèvent à 5 000 millions d'euros contre 3 750 millions au 31 décembre 2023 ; les échéances sont comprises entre 2026 et 2031. Ce poste inclut également 17 millions d'euros d'intérêts courus à recevoir au 31 décembre 2024.

(2) Dont créance d'impôt sur les sociétés pour 24,7 millions d'euros.

Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances clients et actifs circulants s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Clients	0,9	3,3	3,0
Autres créances	3,3	4,7	20,5
TOTAL	4,2	8,0	23,5

Note 16 Actions gratuites - Plan d'actionnariat salarié

16.1 Actions gratuites

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
Plans de souscription				
17.04.2018	18.04.2022	931 000	868 575	—
18.04.2019	19.04.2023	843 075	776 975	—
14.10.2020	15.10.2024	713 660	661 270	—
07.10.2021	08.10.2025	588 750	1 875	559 100
13.10.2022	14.10.2026	700 000	2 025	686 530
12.10.2023	13.10.2027	650 580	—	644 700
10.10.2024	11.10.2028	700 000	—	700 000

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, les plans prévoient une période d'acquisition de quatre ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan.

Les conditions de performance concernent pour les plans du 14 octobre 2020 et 7 octobre 2021 :

- à hauteur de 50 % des actions attribuées, la croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices :
 - 2021, 2022 et 2023 pour le plan 2020,
 - 2022, 2023 et 2024 pour le plan 2021 ;
- à hauteur de 50 % des actions attribuées, l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les plans du 14 octobre 2020 et 7 octobre 2021.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :

- 2021, 2022 et 2023 pour le plan 2020,
- 2022, 2023 et 2024 pour le plan 2021,

et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint. Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 200 actions.

Pour les plans du 12 octobre 2023 et du 13 octobre 2022, les conditions de performance concernent :

- à hauteur de 80 % de critères de performance de nature financière dont :
 - pour une moitié, croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices :
 - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
 - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022,
 - pour l'autre moitié l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe. Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :
 - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
 - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022 ;
- à hauteur de 20 % de critères de performance de nature extra-financière dont :
 - 15 % liés à l'atteinte d'engagements pris par le Groupe en matière de responsabilité environnementale et sociétale dans le cadre du programme L'Oréal pour le Futur,
 - 5 % lié à la parité femmes-hommes au sein des postes stratégiques dont le Comité Exécutif.

Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 100 actions.

Au 31 décembre 2024, les conditions de performance des plans en cours ont été supposées réalisées.

16.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

Plan de juin 2022

En juin 2022, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 254,9 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 8 juin au 22 juin 2022 au cours de laquelle 410 943 actions ont été souscrites. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions finalisé en octobre 2023 s'élève à 3 376 actions souscrites.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes gratuitement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de 4 actions offertes pour 10 actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes *via* un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de 4 actions offertes pour 10 actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 26 juillet 2027 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

L'augmentation de capital a eu lieu le 26 juillet 2022 à hauteur de 448 267 actions et le 12 octobre 2023 à hauteur de 4 643 actions y compris actions abondées.

Plan de 2024

En juin 2024, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 358,71 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 5 juin au 19 juin 2024 au cours de laquelle 199 641 actions ont été souscrites et donnant droit à 72 795 actions abondées. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions définitif ne sera connu qu'en avril 2025.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes au titre d'abondement, gratuitement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de 3 actions offertes pour 6 actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes *via* un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de 3 actions offertes pour 6 actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 31 juillet 2029 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

L'augmentation de capital a eu lieu le 30 juillet 2024 à hauteur de 230 423 actions y compris actions abondées pour les salariés français.

Date d'attribution	Date d'acquisition France	Date d'acquisition international	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
18.06.2018	18.06.2018	19.06.2023	498 974	490 740	—
02.10.2020	02.10.2023	03.10.2025	496 991	456 695	34 843
22.06.2022	22.06.2022	23.06.2027	494 433	451 643	39 861
19.06.2024	19.06.2024	20.06.2029	276 236	230 423	43 490

Note 17 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2023	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Apport partiel d'actifs	31.12.2024
Provisions pour litiges	192,5	0,4	—	—	- 0,4	—	—
Provisions pour pertes de change	16,0	35,0	57,2	- 35,0	—	—	57,2
Provisions pour charges ⁽¹⁾	158,5	135,7	112,7	- 62,6	- 11,2	- 0,8	173,8
Autres provisions pour risques ⁽²⁾	229,6	149,2	62,1	- 4,3	- 71,6	—	135,4
TOTAL	596,6	320,3	231,9	- 101,9	- 83,1	- 0,8	366,5

(1) Ce poste comprend notamment des provisions pour charges liées aux personnels.

(2) Ce poste comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques avec les administrations, des risques commerciaux et financiers.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté en 2024 les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	124,0	- 82,5	- 22,4
Résultat financier	56,7	- 16,5	- 1,8
Résultat exceptionnel	51,3	- 2,9	- 58,9
TOTAL	232,0	- 101,9	- 83,1

Note 18 Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts obligataires et à court terme par l'émission de titres négociables à court terme en France et aux États-Unis. Le montant des programmes s'élève à 5 000 millions de dollars d'une part et à 5 000 millions d'euros d'autre part. Aucune de ces dettes ne comporte de clause de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

La liquidité sur les émissions de titres négociables à court terme est assurée par des lignes de crédit confirmées non utilisées qui s'élèvent à 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

ANALYSE PAR NATURE

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts obligataires	6 080,1	6 551,1	3 014,5
Titres négociables à court terme	—	—	795,2
Concours bancaires et Financement auprès de la centrale de trésorerie du Groupe ⁽¹⁾	1 807,3	—	—
Autres emprunts et dettes financières	3,1	4,2	62,4
TOTAL	7 890,4	6 555,3	3 872,1

(1) Ce poste comprend 7 millions d'intérêts courus à recevoir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN

Montant des tranches <i>En millions d'euros</i>	Type d'émissions	Date d'émission	Type de taux	Coupon	Prix d'émission *	Échéance	Intérêts courus	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
750	—	Mars 2022	Variable	—	101,033 %	Mars 2024	—	—	750,3	751,2
1 000	—	Mars 2022	Fixe	0,375 %	99,693 %	Mars 2024	—	—	1 002,8	1 004,3
1 250	SLB	Mars 2022	Fixe	0,875 %	99,741 %	Juin 2026	5,5	1 255,5	1 255,5	1 259,0
1 000	EMTN	Mai 2023	Fixe	3,125 %	99,646 %	Mai 2025	19,4	1 019,4	1 019,4	—
1 000	EMTN	Mai 2023	Fixe	2,875 %	99,323 %	Mai 2028	17,9	1 017,9	1 017,8	—
800	EMTN	Novembre 2023	Fixe	3,375 %	99,739 %	Janvier 2027	29,8	829,8	802,8	—
700	EMTN	Novembre 2023	Fixe	3,375 %	99,754 %	Novembre 2029	2,5	702,5	702,5	—
750	EMTN	Novembre 2024	Fixe	2,500 %	99,551 %	Novembre 2027	2,8	752,8	—	—
500	EMTN	Novembre 2024	Fixe	2,875 %	99,812 %	Novembre 2031	2,2	502,2	—	—
TOTAL	7 750						80,1	6 080,1	6 551,1	3 014,5

* Après commissions.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées, dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont le plafond s'élève à 5 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Inférieure à 1 an	2 889,5	1 801,5	866,8
De 1 à 5 ans	4 500,9	4 753,8	3 005,3
Supérieure à 5 ans	500,0	—	—
TOTAL	7 890,4	6 555,3	3 872,1

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DE LA DETTE

Pour 2024, le taux moyen de la dette en euros s'élève à 2,66 % y compris emprunt obligataire, contre 2,09 % en 2023 et 0,26 % en 2022, et le taux moyen des titres négociables à court terme en dollars aux États-Unis s'élève à 2,38 %.

Note 19 État des échéances des dettes

<i>En millions d'euros</i>	À un an ou plus	À plus d'un an	Total
Fournisseurs	592,7	—	592,7
Autres passifs circulants dont	624,2	—	624,2
Dettes sur immobilisations	49,8	—	49,8
Dettes fiscales et sociales	475,6	—	475,6
Autres dettes	98,8	—	98,8

Les charges à payer relatives aux dettes fournisseurs et autres passifs circulants s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs	184,1	264,7	662,4
Dettes sur immobilisations	13,7	26,2	162,6
Dettes fiscales et sociales dont	420,6	394,0	498,6
Provision pour participation des salariés	43,4	32,3	31,7
Provision pour intéressement	107,5	100,0	143,8
Autres dettes	0,6	4,1	210,2
TOTAL	619,0	689,0	1 546,3

Note 20 Écarts de conversion

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change du 31 décembre, ainsi que la prise en compte des instruments financiers, ont donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Actif			Passif		
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Créances financières	0,1	0,2	8,9	0,4	—	—
Clients	0,8	18,5	6,6	0,1	0,2	0,3
Dettes financières	—	—	—	—	—	8,9
Fournisseurs	0,3	—	—	—	—	—
Instruments financiers	63,4	26,7	44,1	39,8	62,4	68,6
TOTAL	64,5	45,4	59,6	40,3	62,6	77,8

La position globale de change, calculée devise par devise, fait ressortir une perte latente de 57,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 comptabilisée en provision pour pertes de change (cf. note 17).

Au 31 décembre 2023, la position globale de change faisait ressortir une perte latente de 35,0 millions d'euros contre une perte latente de 16,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 21 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de change se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Nominal			Valeur de marché		
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Changes à terme						
Achat EURO contre devises						
EUR/AUD	24,9	23,6	22,6	0,4	- 0,4	0,3
EUR/BRL	172,7	189,5	159,3	14,5	- 5,1	- 0,9
EUR/CAD	20,4	19,1	16,9	- 0,1	- 0,1	0,9
EUR/CLP	13,0	12,3	11,0	0,1	0,5	- 0,8
EUR/CNY	1 390,6	1 686,5	1 697,0	- 33,2	44,8	17,9
EUR/CZK	14,1	12,2	11,0	—	0,1	- 0,5
EUR/DKK	24,3	20,9	19,9	- 0,1	—	—
EUR/GBP	95,9	56,9	43,9	- 2,8	- 0,6	0,5
EUR/IDR	64,5	60,9	52,2	- 3,4	1,1	2,4
EUR/INR	32,9	13,7	33,5	- 2,0	—	1,6
EUR/KRW	68,0	74,2	73,2	1,3	- 0,5	- 1,5
EUR/PEN	23,3	24,1	17,3	- 1,8	0,4	- 0,2
EUR/PHP	14,6	10,9	7,3	- 0,4	- 0,1	0,1
EUR/PLN	21,4	22,3	—	- 0,3	- 1,2	—

En millions d'euros	Nominal			Valeur de marché		
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
EUR/RSD	21,5	10,4	8,9	- 0,1	- 0,1	- 0,5
EUR/RUB	—	—	4,7	—	—	- 1,0
EUR/THB	82,5	69,2	62,0	- 6,5	—	- 0,8
EUR/TWD	64,7	69,6	59,1	- 0,6	0,3	2,7
EUR/USD	—	—	157,3	—	—	—
EUR/ZAR	50,1	39,0	28,4	- 1,7	- 1,0	0,2
EUR/Autres devises	18,7	19,9	23,2	- 1,0	- 2,2	0,2
Vente EURO contre devises						
EUR/PLN	—	—	28,2	—	—	1,3
EUR/SGD	175,0	140,1	129,0	3,1	- 0,2	3,2
EUR/USD	136,8	45,5	—	2,6	- 1,2	—
EUR/Autres devises	5,9	4,5	4,7	0,1	0,3	0,3
Achat USD contre devises						
USD/BRL	84,9	78,2	80,8	9,6	- 3,7	- 0,8
USD/CNY	164,2	242,0	306,0	4,6	2,6	1,9
USD/INR	15,4	14,0	10,0	0,2	- 0,1	0,2
USD/KRW	20,4	7,5	9,2	1,5	- 0,1	0,1
USD/PEN	38,2	30,9	18,4	- 0,3	- 0,6	- 0,7
USD/PHP	12,4	10,7	8,8	0,5	- 0,4	- 0,2
USD/THB	57,0	33,1	32,9	- 1,7	- 1,3	- 1,4
USD/TWD	10,2	13,2	12,5	0,5	- 0,4	0,2
USD/Autres devises	6,5	7,7	5,9	—	- 0,3	- 0,2
Vente USD contre devises						
USD/IDR	26,5	26,6	29,8	- 1,2	—	- 0,5
USD/Autres devises	—	2,0	—	—	1,3	—
Achat CNY contre devises						
CNY/IDR	21,4	25,7	29,0	- 0,3	0,2	0,3
CNY/INR	18,7	18,0	17,7	- 0,7	- 0,1	0,1
CNY/PHP	10,4	13,4	10,8	- 0,3	- 0,4	- 0,3
CNY/THB	17,5	19,7	20,2	- 0,1	- 0,5	- 1,1
CNY/Autres devises	7,5	7,5	7,0	0,1	- 0,2	0,1
Ventes CNY contre devises						
CNY/JPY	44,4	58,5	66,7	- 3,5	- 0,4	0,9
CNY/KRW	12,3	35,0	25,6	- 0,9	—	1,3
CNY/SGD	3,8	11,2	2,2	—	—	—
CNY/Autres devises	5,0	7,6	6,6	0,1	- 0,1	—
Autres couples de devises	—	—	—	—	—	—
Autres	20,8	11,0	25,5	- 0,6	- 0,2	1,2
Total change à terme	3 133,3	3 298,8	3 396,2	- 24,4	30,1	26,5
TOTAL INSTRUMENTS	3 133,3	3 298,8	3 396,2	- 24,4	30,1	26,5

Note 22 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Note 23 Engagements hors bilan

23.1 Engagements en matière de location

Les engagements en matière de location simple s'élèvent à 7,1 millions d'euros à moins d'un an, à 22,1 millions d'euros d'un à cinq ans et à 4,9 millions d'euros à plus de cinq ans.

23.2 Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 18.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Engagements en matière de retraite et avantages assimilés ⁽¹⁾	- 242,9	- 80,4	- 205,5
Engagements de rachats de minoritaires	15,1	12,2	11,6
Garanties données ⁽²⁾	2 011,8	1 927,1	2 002,9
Garanties reçues	—	—	2,8
Commandes d'investissement et contrats de service ⁽³⁾	472,9	404,1	111,4
Crédits documentaires	—	—	—

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2024 pour l'évaluation des engagements est de 3,50 % pour les régimes allouant un capital et de 3,50 % pour les régimes allouant une rente, comparés respectivement à 3,25 % et 3,25 % en 2023, et à 3,75 % et 3,75 % en 2022. Le niveau des taux a induit un excédent de financement des engagements de retraite de 218,7 millions d'euros fin 2024 contre 81,2 millions d'euros à fin 2023.

Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du Groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés soient solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend notamment les cautions et garanties diverses pour le compte des filiales directes et indirectes pour 1 961,6 millions d'euros 31 décembre 2024, contre 1 842,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 1 922,9 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle intègre aussi des engagements de financement vers un fonds à caractère philanthropique visant à soutenir les femmes en situation de vulnérabilité, et vers le Fonds L'Oréal pour l'Urgence Climatique.

(3) Y compris les engagements irrévocables de contrats informatiques et d'achats d'énergie (ces prestations feront l'objet de refacturations à destination des entités du Groupe).

23.3 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La Société constitue une provision lorsqu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société.

Note 24 Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Stocks	—	14,2	- 32,3
Créances	187,9	- 758,2	- 100,1
Dettes	15,9	177,2	197,9
TOTAL	203,7	- 566,8	65,5

Note 25 Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut principalement des placements long terme auprès de la centrale de trésorerie du Groupe.

Note 26 Trésorerie nette à la clôture

La trésorerie à la clôture s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Disponibilités	290,7	337,7	616,2
Intérêts courus actifs		9,4	1,8
Intérêts courus passifs		—	—
TRÉSORERIE NETTE	290,7	347,1	618,0

Note 27 Autres informations

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figure dans la note 16 des comptes consolidés du Groupe.

Note 28 Événements post-clôture

Signature d'un accord en vue de la cession de 2,3 % de titres Sanofi

L'Oréal Groupe a annoncé le 3 février 2025 la signature d'un accord en vue de la cession d'environ 29,6 millions d'actions Sanofi à Sanofi à un prix de 101,5 euros par action, soit un montant total de 3 milliards d'euros. Suite à l'opération et après annulation des actions rachetées, L'Oréal détiendra 7,2 % du capital de Sanofi et 13,1 % des droits de vote ⁽¹⁾.

L'opération, qui sera réalisée par le biais d'une cession de bloc hors marché, n'est soumise à aucune condition suspensive et devrait être finalisée dans les prochains jours.

Note 29 Liste des filiales et participations

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes ⁽¹⁾ comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales filiales françaises (plus de 50 % du capital détenu)							
Azzaro Mugler Beauté France	78 723	945	100,00 %	78 723	78 723	1 128	906
Beauté, Recherche & Industries	1 069	15 059	100,00 %	9 495	9 495	9 298	3 802
Cosmétique Active International	19	13 947	88,97 %	15 100	15 100	149 596	112 553
Cosmétique Active Production	186	24 834	80,13 %	5 081	5 081	19 478	11 021
EpiSkin	13 609	13 060	99,92 %	17 999	17 999	- 169	—
Fapagau & Cie	15	6 201	79,00 %	12	12	20 653	11 009
Faporeal	11 944	5 430	100,00 %	11 953	11 953	5 823	6 382
Finval	19 516	142 683	100,00 %	75 677	75 677	74 410	40 258
Gemey Paris – Maybelline New York	35	8 532	99,96 %	46	46	5 102	5 581
Holdial	1	1	98,00 %	1	1	1 192	1 225

(1) Sur la base d'un nombre total d'actions de 1 263 122 721 et d'un nombre total réel de droits de vote de 1 413 130 110 au 31 décembre 2024, tels que publiés par Sanofi, étant précisé que le pourcentage des droits de vote théoriques détenus par L'Oréal après annulation sera de 13,0 % sur la base du nombre total de 1 422 661 191 droits de vote théoriques au 31 décembre 2024, tel que publié par Sanofi, dans chaque cas, retraités du nombre d'actions rachetées et annulées à la suite ou au résultat de cette opération. Avant annulation des actions rachetées, la participation de L'Oréal dans Sanofi s'élèvera à 7,0 % du capital et 12,7 % du nombre total de droits de vote théoriques.

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes ⁽¹⁾ comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L & J Ré	27 500	12 785	100,00 %	27 500	27 500	2 835	—
La Roche-Posay Laboratoire Dermatologique	380	4 437	99,98 %	27 579	27 579	60 590	46 797
Noveal	1 958	13 025	100,00 %	21 501	21 501	- 1 399	452
Nutricos Technologies	1 070	- 271	50,00 %	38 125	—	- 108	—
L'Oréal France	127 919	654 741	100,00 %	772 495	772 495	171 551	50 097
L'Oréal International Distribution	6 414	5 223	100,00 %	11 642	11 642	35 574	9 175
L'Oréal Fund for Nature Regeneration	75 000	- 5 952	100,00 %	75 000	69 100	- 2 056	—
L'Oréal Produits de Luxe International	98	—	99,85 %	2 556	2 556	10 130	—
BOLD (Business Opportunities for L'Oréal Development)	178 853	100 028	100,00 %	299 603	299 603	- 40 565	—
Mugler Fashion	8	789	100,00 %	3 929	3 112	1 310	—
Real Campus by L'Oréal	7 205	- 7 517	100,00 %	7 205	5	- 1 609	—
Sciencemd	13 005	- 8 883	100,00 %	13 005	635	- 3 212	—
Soproréal	6 525	111 765	100,00 %	108 384	108 384	18 661	—
LOA15	50	- 7	99,98 %	50	50	- 3	—
Prestige & Collections International	78	7 465	99,81 %	98 364	98 364	582 601	526 110
Magic Holdings Group Limited	37	291	100,00 %	63 411	11	991	—
Sicôs & Cie	375	12 679	100,00 %	1 076	1 076	12 964	9 641
Sopros	8 250	8 428	100,00 %	12 165	12 165	8 164	—
Sparlys	7 378	8 073	100,00 %	18 553	18 553	5 753	—
L'Oréal Travel Retail	51 791	89 459	99,80 %	90 977	90 977	202 138	153 553

B. Principales participations françaises (moins de 50 % du capital détenu)

Euroapi	95 054		5,47 %	74 535	14 804		—
Sanofi ⁽²⁾	2 529 600		9,32 %	423 887	423 887		444 535

(1) Y compris les résultats distribués par les SNC, et Sociétés Civiles, non intégrés fiscalement.

(2) Société cotée. L'Oréal détient à la clôture 118 227 307 actions, leur valeur boursière globale s'élève à 11 082 628 milliers d'euros au cours du 31 décembre 2024.

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales filiales étrangères (plus de 50 % du capital détenu) ⁽¹⁾							
Aēsop Uk Limited (Grande-Bretagne)	—	71 665	100,00 %	967 224	803 924	- 20 617	—
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	58 861	- 12 559	100,00 %	16 871	4 871	238	—
Biotherm (Monaco)	152	16	99,80 %	3 545	3 545	7 485	8 314
Cosmelor Ltd (Japon)	100	2 226	100,00 %	35 810	27 370	1 751	7 762
Cosmephil Holdings Corporation (Philippines)	12 000	- 9 069	100,00 %	400	14	—	—
Egypteloc LLC (Égypte)	50	- 3 209	99,80 %	7	7	32 418	143
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	6 705	431 723	100,00 %	61 123	13 123	—	—
Erwiton S.A. (Uruguay)	5 359	- 6 694	100,00 %	3	3	733 018	18 958
L'Oréal Israel Ltd (Israël)	22 871	50 364	92,97 %	38 497	38 497	102 621	15 531
Kosmepol Sp. z.o.o. (Pologne)	182 500	250 126	99,73 %	48 965	48 965	33 187	5 370
L'Oréal Adria d.o.o. (Croatie)	133	3 475	100,00 %	1 503	1 503	24 338	12 854

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Argentina SA (Argentine)	46 668 981	126 800 710	96,82 %	183 864	61 964	24 213 879	—
L'Oréal Australia Pty Ltd	4 758	102 122	100,00 %	33 867	33 867	3 043 747	—
L'Oréal Balkan d.o.o. (Serbie)	102 719	- 13 851	100,00 %	1 285	1 285	370 610	4 486
L'Oréal Baltic SIA (Lettonie)	370	49	100,00 %	529	529	2 111	1 808
L'Oréal Bangladesh Ltd (Bangladesh)	400 544	- 396 761	100,00 %	3 749	—	—	—
L'Oréal Brasil Comercial de Cosméticos Ltda	564 090	25 738	100,00 %	164 599	164 599	524 142	59 706
L'Oréal Belgilux S.A. (Belgique)	16 124	23 460	98,93 %	77 150	77 150	11 661	17 262
L'Oréal Brasil Pesquisas e Inovacao Ltda	165 000	39 367	99,99 %	45 654	45 654	4 994	—
L'Oréal Bulgaria EOOD	200	1 377	100,00 %	102	102	10 584	9 439
L'Oréal Canada Inc.	6 397	166 839	100,00 %	146 517	146 517	185 409	109 836
L'Oréal Central America S.A. (Panama)	10	- 6	100,00 %	8	—	- 5	119
L'Oréal Central West Africa (Nigeria)	11 040	- 7 842	99,91 %	18 106	8	—	—
L'Oréal Ceska Republika s.r.o (République tchèque)	106 790	9 619	100,00 %	4 983	4 983	1 038 064	38 904
L'Oréal Chile S.A. (Chili)	4 635	7 572	100,00 %	43 784	43 784	39 853	26 471
L'Oréal China Co Ltd (Chine)	454 555	- 3 587 333	100,00 %	345 733	345 733	5 225 596	667 237
L'Oréal Colombia S.A.S (Colombie)	13 036	206 824	100,00 %	80 419	49 419	4 046	926
L'Oréal Cosmetics Industry S.A.E (Égypte)	484 939	92 819	100,00 %	58 363	23 363	328 544	—
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	2 010	245 431	100,00 %	8 336	8 336	555 276	33 405
L'Oréal Deutschland Gmbh (Allemagne)	12 647	70 280	100,00 %	76 855	76 855	274 788	259 263
L'Oréal East Africa Ltd (Kenya)	497	557 132	99,98 %	70 150	7 520	- 775 570	—
L'Oréal Espana S.A.U. (Espagne)	59 911	71 824	100,00 %	361 454	361 454	140 136	50 276
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	3 156	100,00 %	1 280	1 280	3 914	—
L'Oréal Guatemala S.A.	10 554	10 868	100,00 %	2 162	2 162	1 165	2 783
L'Oréal Hellas S.A. (Grèce)	9 736	2 351	100,00 %	35 307	35 307	29 470	25 598
L'Oréal Hong Kong Ltd	30	562 684	100,00 %	24 276	24 276	659 392	—
L'Oréal India Private Ltd (Inde)	2 969 582	- 967 128	100,00 %	75 987	75 987	5 352 543	38 005
L'Oréal Italia Spa	1 680	48 864	100,00 %	226 469	226 469	98 503	80 016
L'Oréal Kazakhstan Llp (Kazakhstan)	77 495	303 670	100,00 %	422	422	4 260 076	4 459
L'Oréal Korea Ltd (Corée du Sud)	3 533	130 189	100,00 %	506 932	506 932	- 3 327	—
L'Oréal Liban SAL	—	- 198	100,00 %	4 136	6	2 242	662
L'Oréal Magyarország Kosmetikai Kft (Hongrie)	112 000	38 612	100,00 %	787	787	1 869 837	5 030
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	23 763	53 130	100,00 %	6 762	6 762	68 057	15 526
L'Oréal Mexico S.A. de C.V. (Mexique)	33 294	3 237 813	100,00 %	8 443	8 443	1 634 922	89 028
L'Oréal Middle East (Émirats arabes unis)	11 437	- 7 086	100,00 %	54 379	53 379	55 086	84 189
L'Oréal Nederland B.V. (Pays-Bas)	1 178	35 047	100,00 %	22 014	22 014	49 480	—

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal New Zealand Ltd (Nouvelle-Zélande)	86	9 592	100,00 %	6 110	6 110	5 100	70
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	11 580	24 944	100,00 %	4 050	4 050	59 418	17 277
L'Oréal Osterreich Gmbh (Autriche)	2 915	895	100,00 %	3 818	3 818	4 461	5 234
L'Oréal Pakistan Private Ltd	3 356 376	- 4 515 510	100,00 %	23 734	—	287 682	—
L'Oréal Panama S.A.	200	- 3 068	100,00 %	168	168	34 588	23 487
L'Oréal Peru S.A. (Pérou)	10 031	4 289	100,00 %	3 739	3 739	46 441	8 574
L'Oréal Philippines Inc.	160 384	- 107 700	99,53 %	39 107	5 117	38 611	—
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	1 887	- 2 416	100,00 %	707	707	318 196	61 761
L'Oréal Portugal Unipessoal Lda	495	547	100,00 %	6 459	6 459	6 070	7 991
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	2 693	6 106	100,00 %	974	974	144 360	21 041
L'Oréal Saudi Arabia (Arabie saoudite)	31 370	39 999	78,16 %	12 999	12 999	27 785	4 476
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	9 287 794	- 385 014	100,00 %	6 394 939	4 656 039	- 3 150 271	- 5 375
L'Oréal Suisse S.A.	492	13 338	100,00 %	160 311	145 311	10 313	210 157
L'Oréal Sverige AB (Suède)	18 500	25 577	100,00 %	2 247	2 247	150 012	43 346
L'Oréal Taiwan Co Ltd (Région de Taiwan)	8 000	12 964	100,00 %	17 881	17 881	843 504	25 711
L'Oréal Thailand Ltd	200 000	29 753	100,00 %	5 238	5 238	1 247 566	19 916
L'Oréal Turkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	1 393 552	- 620 623	100,00 %	55 093	14 243	1 340 916	15 510
L'Oréal UAE General Trading LLC (Émirats arabes unis)	92 113	46 196	100,00 %	34 523	34 523	31 430	7 618
L'Oréal UK Ltd (Grande-Bretagne)	101 533	- 66 561	100,00 %	145 573	145 573	185 168	194 650
L'Oréal Ukraine	27 067	1 499 738	100,00 %	2 990	—	750 223	—
L'Oréal Uruguay S.A.	16 294	123 904	100,00 %	2 718	2 718	187 633	—
L'Oréal USA Inc. ⁽²⁾	730 562	4 119 169	100,00 %	4 851 879	4 851 879	1 263 530	1 170 388
L'Oréal Vietnam Co Ltd	356 565	- 52 510	100,00 %	13 646	13 646	505 080	12 204
Masrelor LLC (Égypte)	144 277	15 606	100,00 %	17 573	17 573	- 13 961	1 338
Nihon L'Oréal KK (Japon)	100	16 867	100,00 %	351 504	351 504	4 552	—
L'Oréal Travel Retail Americas Inc. (USA)	51	- 381	100,00 %	100 317	100 317	29 710	24 439
Procosa Produtos de Beleza Ltda (Brésil)	511 443	1 241	100,00 %	223 938	103 138	82 313	3 991
P.T. L'Oréal Indonesia	16 050	22 926	99,00 %	2 305	2 305	79 647	5 425
P.T. Yasulor Indonesia	822 754	403 310	99,99 %	110 022	79 022	52 416	2 493
Scental Limited (Hong Kong SAR)	50	1 714	100,00 %	8	8	—	—

B. Principales participations étrangères (moins de 50 % du capital détenu)

LIPP Distribution (Tunisie)	21 471	38 868	49,00 %	9 009	9 009	11 009	1 382
L'Oréal South Africa Holdings (Afrique du Sud)	688	188 332	36,00 %	9 590	9 590	118 124	—
Galderma Group AG (Suisse)	2 055 606		10,00 %	1 798 506	1 798 506		—

(1) Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

(2) Données de la sous-consolidation de la filiale L'Oréal USA INC.

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• Brute réévaluée	1 907 223	16 466 102	510 885	1 817 105
• Nette	1 779 410	13 946 474	451 155	1 817 105
Montant des prêts et avances accordés	5 000 000	3 200		
Montant des cautions et avals donnés	3 908	1 955 740		
Montant des dividendes comptabilisés	988 593	3 575 089	445 226	1 382

6.6 Autres éléments relatifs aux états financiers de L'Oréal S.A.

6.6.1 Dépenses et charges visées à l'article 223 *quater* du CGI

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 *quater* du Code général des impôts (« dépenses somptuaires ») et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

Dépenses et charges	2,1 millions d'euros
Impôt correspondant	0,5 million d'euros

6.6.2 Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, la décomposition des factures émises et reçues non réglées au 31 décembre 2023 et dont le terme est échu est la suivante :

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus) ⁽¹⁾	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					838	126					9 826
Montant total des factures concernées TTC ⁽²⁾	- 3 710 703	- 1 271 579	554 632	252 831	797 380	333 264	- 10 010 231	60 952 910	22 292 082	- 2 179 518	7 697 252	88 762 726
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice ⁽²⁾	- 0,09 %	- 0,03 %	0,01 %	0,01 %	0,02 %	0,01 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice ⁽²⁾							- 0,18 %	1,09 %	0,40 %	- 0,04 %	0,14 %	1,41 %
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créance litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						444						9
Montant total des factures exclues						8 606 396						198 178
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : fin de mois 45 jours Délais légaux : fin de mois 45 jours											

(1) Dont montant des factures échues envers les sociétés du Groupe L'Oréal (intra-groupe) : 6 123 776 euros pour les factures reçues ; 78 883 989 euros pour les factures émises, soit 100,00 % du montant total.

(2) Il est précisé que les montants et pourcentages négatifs mentionnés dans le tableau correspondent à des avoirs reçus par la Société.

6.6.3 Chiffre d'affaires (hors taxes)

En millions d'euros

Chiffre d'affaires	2024	2023	Variation en %
1 ^{er} trimestre	1 201,8	1 823,1	(34,08) %
2 ^e trimestre	1 249,8	1 821,3	(31,38) %
3 ^e trimestre	1 172,4	1 118,8	4,79 %
4 ^e trimestre	1 239,5	1 219,5	1,64 %
TOTAL	4 863,4	5 982,7	(18,71) %

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises nettes, des ristournes accordées, ainsi que les prestations de services et les redevances de technologie. La baisse du chiffre d'affaires est principalement liée aux opérations d'apports partiels d'actifs réalisées en date du 1^{er} juillet 2023.

6.7 Résultats financiers sur cinq ans

SOCIÉTÉ L'ORÉAL (À L'EXCLUSION DE SES FILIALES)

En millions d'euros (sauf pour le résultat par action qui est en euros)

	2020	2021	2022	2023	2024
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	112,0	111,5	107,0	106,9	106,9
b) Nombre d'actions	559 871 580	557 672 360	535 186 562	534 725 475	534 312 021 ⁽¹⁾
c) Nombre d'obligations convertibles	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 837,8	5 255,4	6 282,0	5 982,7	4 863,4
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	4 570,7	4 174,1	12 579,2	6 058,7	5 874,8
c) Impôts sur les bénéfices	- 22,8	- 1,7	- 250,4	- 164,1	- 115,2
d) Résultat net	4 158,8	3 860,5	12 343,1	3 826,3	5 678,0
e) Montant des bénéfices distribués	2 264,4	2 596,7	3 248,4	3 564,0	3 779,2 ⁽²⁾
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,07	7,43	22,98	10,95	10,70
b) Résultat net	7,43	6,92	23,06	7,16	10,63
c) Dividende versé à chaque action	4,00	4,80	6,00	6,60	7,00 ⁽²⁾
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	8 900	9 134	9 543	8 219	6 474
b) Montant de la masse salariale	804,6	860,9	945,8	879,3	778,3
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	408,6	415,8	430,5	428,4	376,6

(1) Le capital correspond à 534 312 021 actions de 0,2 euro, à la suite de l'émission de 230 423 actions au titre du programme d'actionnariat salarié, de la livraison du plan ACAS 2020 représentant 660 885 actions, des levées anticipées sur les plans d'ACAS 2021 et 2022 pour 3 795 actions et l'annulation de 1 308 557 actions.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2025.

6.8 Titres de participation (principales variations et franchissements de seuils)

TITRE DE PARTICIPATION

(Principales variations et franchissements de seuil > à 5 %)

En millions d'euros Libellés	Situation au 31.12.2023 Y compris réévaluation		Acquisitions	Souscriptions	Autres	Situation au 31.12.2024	
	Montant	%	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Atelier Cologne	—	—	26,5		- 26,5 ⁽¹⁾	—	—
Atelier Cologne (Luxembourg)	88,9	100,0			- 88,9 ⁽²⁾	—	—
Beautycos International Co. Ltd	46,2	73,5			- 46,2 ⁽²⁾	—	—
Canan Cozmetik Sanayi Ve Ticaret A.S.	30,3	100,0			- 30,3 ⁽²⁾	—	—
Galderma Group AG	—	—	1 798,5			1 798,5	10,0
L'Oréal Korea Ltd	20,8	100,0			486,1 ⁽³⁾	506,9	100,0
L'Oréal Produit de Luxe International	73,8	99,9		19,7	- 90,9 ⁽⁴⁾	2,6	99,9
L'Oréal South Africa Ltd	—	—	9,6			9,6	36,0
L'Oréal Travel Retail	—	—			90,9 ⁽⁴⁾	90,9	99,8
L'Oréal West Africa	25,3	100,0			- 25,3 ⁽²⁾	—	—
Nanda CO Ltd	486,1	100,0			- 486,1 ⁽³⁾	—	—
Soprococ	11,9	100,0		3,1	- 2,8 ⁽⁴⁾	12,2	100,0
Soproral	0,1	100,0			108,3 ⁽¹⁾⁽⁴⁾	108,4	100,0
Thermes de Saint Gervais Les Bains Le Fayet	22,9	100,0			- 22,9 ⁽²⁾	—	—

(1) TUP/APA.

(2) Cession/liquidation.

(3) Fusion entre filiales.

(4) Remontée de titres suite aux APA.

6.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société L'Oréal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours)

Voir les notes « 1.6 - Principes comptables - Immobilisations incorporelles », « 1.8.1 - Titres de participation », « 11 - Immobilisations incorporelles », « 13 - Immobilisations financières » et « 29 - Liste des filiales et des participations » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, les titres de participation et les immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours) sont inscrits au bilan respectivement pour une valeur nette comptable de € 18,3 milliards et de € 3,7 milliards, soit 74 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.</p> <p>Une dépréciation est constatée si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.6 et 1.8 de l'annexe des comptes annuels, leur valeur est examinée annuellement par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les titres de participation : de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la participation concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue ; pour les immobilisations incorporelles : des <i>cash-flows</i> futurs actualisés. <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces actifs requiert l'exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation et des immobilisations incorporelles au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments, dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit présentant un risque d'anomalies significatives.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation et des immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours).</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à examiner, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation, et à apprécier la qualité de ces estimations en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés.</p> <p>Nous avons principalement orienté nos travaux sur les titres de participation et les immobilisations incorporelles présentant une valeur d'utilité proche de leur valeur nette comptable.</p> <p>Nous avons apprécié le caractère approprié des principales estimations, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> la cohérence des projections de chiffre d'affaires et du taux de marge, par rapport aux performances passées et au contexte économique et financier ; la corroboration des taux de croissance retenus avec les analyses de performance du marché cosmétique mondial, en tenant compte des spécificités des marchés locaux et des canaux de distribution dans lesquels la société opère ; les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres les composant avec des références externes, en intégrant dans notre équipe des experts en évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposés auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société L'Oréal par votre assemblée générale du 29 avril 2004 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 21 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 17 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

David Dupont-Noel

ERNST & YOUNG Audit

Céline Eydieu-Boutté